



AVIRON HENNEBONTAIS

aviron@avironhennebontais.bzh

1989

2020



COMMUNICATION sur le
PLAN DE DECONFINEMENT
PROTOCOLE APPLICABLE
Version 6



PREAMBULE

- Ces consignes, applicables aux activités, sont destinées à tous les adhérents de l'Aviron Hennebontais.
- Ce document vient en annexe du règlement intérieur du club, et du protocole fédéral: Mesures sanitaires : La FFA vous informe - FFA (ffaviron.fr)
- Date d'application: dès parution, suite décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020
- Il est susceptible d'être modifié ou suspendu, selon l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas une nouvelle version sera éditée et diffusée.
- Principales nouveautés: bateau solo uniquement. Pas d'usage des vestiaires et douches



PROTOCOLE 1/5

- Si j'ai un doute sur mon état de santé, je m'abstiens de venir au club.
- Dans tous les cas je pratique les gestes barrières.
- Le port du masque est obligatoire pour les pratiquants autant qu'il est possible ; jusqu'à la montée dans le bateau et à la sortie du bateau. Son port est obligatoire pour l'ensemble des encadrants, des personnes chargées de l'accueil et de tous les bénévoles.
- L'accès à la base est limité à 6 personnes simultanément présentes.
- L'accès aux vestiaires et douches est interdit.



PROTCOLE 2/5

Un responsable de base (nommé gestionnaire des flux) sera présent à chaque séance pour veiller à l'application du présent règlement.

- Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'accueil du club,
- Un cahier d'accès à la base d'aviron doit être renseigné par toute personne en franchissant le portail.
- Le cahier de sortie, doit être renseigné par chaque pratiquant
- Seule la pratique en solo est autorisée, et les pratiquants sont encouragés à se mettre en binôme pour manipuler leurs bateaux, en amont et aval de la sortie. **2 personnes maximum à la fois par travée dans le hangar**



PROTOCOLE 3/5

Conformément au règlement intérieur, seuls les avirons d'or peuvent sortir en autonomie. Tous les autres rameurs doivent s'assurer de la présence d'une sécurité sur l'eau pour la pratique en solo, et se limiteront à une sortie jusqu'à Loguénéolé.

- Dans la mesure du possible, une rotation des skiffs est souhaitable.
- Le nettoyage/désinfection (savon noir ou gel hydroalcoolique) des poignées d'aviron, des barrettes, des chaussures ou sangles, et plus généralement des points de contacts du bateau ou des avirons, doit être systématique après chaque usage.



PROTOCOLE 4/5

- Les règles de distanciation s'appliquent pour l'accès au ponton.
- Pas plus de 6 personnes en simultané sur le ponton.
- Les ergomètres sont **utilisables en extérieur uniquement** avec un espace de 4 mètres carrés/machine
- Les points de contact de l'ergomètre doivent être soigneusement lavés après chaque usage.



PROCOLE 5/5

- Si je fais l'objet d'une suspicion, ou bien d'un cas avéré au COVID 19, je préviens immédiatement un des dirigeants de l'association. Via le cahier de sortie, toutes les personnes ayant pu être en contact seront prévenues à toutes fins utiles.
- Dans le cas d'une contamination avérée, le ou les adhérents auront obligation de respecter une quatorzaine de non-présence au club.



REFERENT COVID

- Pour toutes vos remarques ou signalements en lien avec la situation sanitaire et les mesures de déconfinement, merci de contacter Jean Louis Hervault.

06 07 86 34 79

jeanlouishervault@gmail.com ou
aviron@avironhennebontais.bzh